



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **24 juin 2019**

Délibération n° 2019-3530

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes actifs - Attribution de subventions aux associations Janus France et La P'tite Rustine pour le projet "Pack autonomie Vélo"

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 4 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 27 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Vesco, Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Compan (pouvoir à M. Hamelin), Mme El Faloussi (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à M. Millet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 24 juin 2019**Délibération n° 2019-3530**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes actifs - Attribution de subventions aux associations Janus France et La P'tite Rustine pour le projet "Pack autonomie Vélo"**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Janus France et La p'tite Rustine sont des associations dont l'objet est la promotion du vélo comme moyen de déplacement quotidien sur les secteurs sud et est de la 1^{ère} couronne de la Métropole de Lyon.

L'association Janus France, association créée en 2013 à Vénissieux, propose notamment :

- un atelier d'autoréparation de vélos dans le lycée Sembat Seguin à Vénissieux,
- la collecte et le recyclage de vélos inutilisés afin de leur donner une seconde vie,
- la promotion et l'aide à l'utilisation du vélo en ville,
- une vélo-école pour l'apprentissage à la circulation à vélo en ville pour les débutants ou une remise en selle.

L'association La P'tite Rustine créée en 2013 à Bron, propose notamment :

- un atelier d'autoréparation de vélos dans des locaux de l'Université Lyon 3 à Bron,
- la collecte et le recyclage de vélos inutilisés afin de leur donner une seconde vie,
- la promotion et l'aide à l'utilisation du vélo en ville.

II - Objectifs

Par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 2 mai 2016, la Métropole s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo par la mise en place d'un plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020. Pour atteindre les objectifs poursuivis de développement de la pratique du vélo, ce plan prévoit, notamment, le soutien aux ateliers de réparation vélo, l'aide au recyclage des vélos usagers ainsi que la diffusion d'une culture "modes actifs" au travers des associations.

Par délibération du Conseil n° 2017-1738 du 6 mars 2017, la Métropole a émis un avis favorable au projet de révision du plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération lyonnaise arrêté par le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL). Celui-ci encourage, notamment, le développement des actions de découverte et d'expérimentation des différents services de mobilité pour inciter au changement de comportement, ainsi que le soutien des dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement à destination des publics fragiles.

III - Projet "Pack autonomie vélo" programme d'actions 2019-2020 et plan de financement prévisionnel

Les enjeux de mobilité sont majeurs dans les parcours d'insertion et de progression sociale des personnes à faibles ressources. Le vélo, par son efficacité, son faible coût à l'acquisition et à l'usage, est souvent un mode de déplacement qui s'avère pertinent pour les trajets quotidiens. Or, les actions de sensibilisation pour la pratique du vélo atteignent plus difficilement ce public, et notamment les habitants des communes plus éloignées du centre de la Métropole.

Le projet "Pack autonomie vélo" a pour objectif d'accompagner des publics éloignés du vélo vers une pratique autonome et sécurisée ; en permettant aux personnes à faibles ressources d'accéder à la "Vélonomie" c'est-à-dire l'autonomie des déplacements grâce au vélo. Les 2 associations proposent de mener un accompagnement complet auprès des bénéficiaires avec :

- l'acquisition d'un vélo à réparer,
- l'accompagnement dans la réparation de ce vélo permettant d'acquérir les bases pour savoir ensuite réparer et entretenir soi-même son vélo, l'acquisition et le remontage de pièces de rechange issues prioritairement de l'économie circulaire,
- la fourniture d'un antivol,
- l'accompagnement pour la remise en selle ou cours d'apprentissage pour débutant (code de la rue, etc.),
- l'aide à la définition d'itinéraires afin de former à la mise en place de parcours en toute autonomie.

L'ambition de ce projet est de former et d'accompagner les personnes les plus en difficultés à avoir accès à un mode de déplacement économique leur permettant d'accroître leur mobilité, et les aider dans leur parcours d'insertion.

Ce projet concernera les habitants de Vénissieux, Saint Fons, Oullins, Pierre Bénite et Bron, territoires d'intervention des 2 associations La P'tite Rustine et Janus France.

Les personnes pouvant bénéficier de cet accompagnement global seront identifiées par les centres communaux d'action sociale (CCAS) des territoires concernés. À défaut, d'autres publics cibles pourraient être mobilisés via les centres sociaux.

Les 2 associations, P'tite Rustine et Janus France, auront une capacité d'accueil de 100 et 200 personnes chacune pour les accompagner globalement dans le cadre du projet "Pack autonomie vélo" sur le second semestre 2019 et l'ensemble de l'année 2020.

Le coût de ce projet est de 241,50 € par personne, et il sera demandé à chaque bénéficiaire de participer à hauteur de 20 €, afin de les impliquer globalement dans cette démarche d'évolution de leur mobilité.

Le soutien de la Métropole aux associations Janus France et La p'tite Rustine pour leurs programmes d'actions 2019-2020 dans le cadre du projet "Pack autonomie vélo" se traduira par le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 45 000 € permettant la mise en oeuvre de ce projet.

Le budget prévisionnel 2019-2020 des 2 associations, Janus France et la P'tite Rustine, se présente comme suit :

Recettes (en €)	Total	Janus	P'tite Rustine	Dépenses (en €)	Total	Janus	P'tite Rustine
accompagnement projet	63 000	47 500	15 500	accompagnement	60 528	48 108	12 420
<i>Métropole</i>	<i>45 000</i>	<i>35 500</i>	<i>9 500</i>	<i>mécanique initiation des bénéficiaires</i>	<i>44 482</i>	<i>32 062</i>	<i>12 420</i>
<i>union nationale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS) / Centres sociaux</i>	<i>12 000</i>	<i>8 000</i>	<i>4 000</i>	<i>vélo école par Janus France, maîtrise déplacement à vélo</i>	<i>16 046</i>	<i>16 046</i>	
<i>Décathlon Bron</i>	<i>6 000</i>	<i>4 000</i>	<i>2 000</i>				
participation des bénéficiaires	9 450	8 300	1 150	gestion du projet	11 922	7 692	4 230
<i>adhésion des bénéficiaires</i>	<i>1 500</i>	<i>1 000</i>	<i>500</i>	<i>coordination</i>	<i>4 722</i>	<i>3 045</i>	<i>1 677</i>
<i>3 séances de vélo école par bénéficiaire et marquage bicycode</i>	<i>6 000</i>	<i>6 000</i>		<i>communication et valorisation de l'action</i>	<i>4 200</i>	<i>3 200</i>	<i>1 000</i>
<i>mise à disposition de pièces recyclées</i>	<i>1 950</i>	<i>1 300</i>	<i>650</i>	<i>évaluation et livrable</i>	<i>3 000</i>	<i>1 447</i>	<i>1 553</i>
Total	72 450	55 800	16 650	Total	72 450	55 800	16 650

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 45 000 €, dont 35 500 € au profit de l'association Janus France et 9 500 € au profit de l'association La p'tite Rustine pour leurs programmes d'actions 2019-2020 dans le cadre du projet "Pack autonomie vélo" ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 500 € au profit de l'association Janus France pour son programme d'actions 2019-2020 dans le cadre du projet « Pack autonomie Vélo »

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 500 € au profit de l'association La p'tite Rustine pour son programme d'actions 2019-2020 dans le cadre du projet « Pack autonomie Vélo »

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Janus France et La p'tite Rustine définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante, soit 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P09O5349.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2019.

.
. .
.